

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### ACADEMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

Messieurs,

Cette thèse posée, il la démontre avec la plus impartiale fermeté. Il ne plaide pas, il juge. Toujours clair, équitable, modéré, il est souvent éloquent, prophétique même. Des particularités neuves, choisies avec goût, vérifiées avec soin, soutiennent et varient l'intérêt du récit. Mais ce qu'on apprend surtout à goûter, à aimer dans ce livre, c'est l'homme qui l'a écrit, c'est la conscience qui ne fléchit jamais devant la force, qui ne subit aucun des emportements de la victoire ni du mal. Il n'est ni d'un d'un des dégrèvements du crime, il détruit tous ses abris, lui arrache tous ses masques, lui refuse jusqu'à l'excuse banale du danger de l'invasion étrangère; excuse qui n'en serait pas une si elle était fondée sur les faits, et qui d'ailleurs est une insulte à la France et à la vérité. Il dit avec fierté et avec raison: "Les Français avaient beaucoup à célébrer d'eux-mêmes, et fort peu de l'étranger."

Même quand son indignation grande, sa parole est sobre et contenue. Il n'a rien écrit à ces temps néfastes pas plus leur langue que leurs idées. A aucun titre la postérité ne devra le ranger parmi ces adulateurs pestiférés du mal, qui ont entrepris, comme dit Tacite, d'abroger la conscience du genre humain, et qui, pour mieux aborder leurs clients dans le passé n'hésitent pas à pervertir l'âme de leurs contemporains. La postérité n'aura qu'à ratifier le jugement porté sur le livre de M. Droz par un de ses meilleurs amis, qui siège parmi vous et qui me disait: "C'est l'histoire de la révolution française, écrite par un honnête homme à l'usage des honnêtes gens."

Je laisse de côté les causes premières de la révolution, car il me faudrait remonter plus encore qu'il ne l'a fait: montrer ce double courant de la renaissance du paganisme et de la réforme venant se confondre dans un même lit, pour saper les fondements du vieil édifice catholique; signaler l'effort constant et vigoureux de la royauté française pour tout niveler autour d'elle, et frayer la voie à l'égalité moderne; dénoncer ces princes avides qui, en France et hors de France, creusaient eux-mêmes l'abîme où ils devaient s'enliser après y avoir jeté tout ce qui leur résistait dans l'Église et dans l'État, ajouter enfin mille indices prophétiques à ce relâchement coupable du clergé, à cette ignominieuse frivolité de l'aristocratie, à cette corruption sentimentale des lettres et de leur public, que l'on s'accorde à donner comme les motifs directs de la révolution. Tout le monde est d'accord pour la regarder comme la conséquence et comme le déclinement des fautes de l'ancienne société, dont les souverains de nom ou de fait avaient graduellement extirpé le principe chrétien qui lui servait à la fois de base et de ciment. Ceux qui haïssent la révolution et ceux qui la condamnent, la font également dériver de la guerre faite par la royauté absolue et la philosophie moderne à l'ancienne société, telle que l'avait constituée l'union du sacerdoce et de l'empire. C'est l'opinion vulgaire, et c'est la bonne. Aucun homme sérieux ne daignera compter désormais avec ces systèmes nouveaux qui prétendent tirer de la démocratie du catholicisme, et faire de la révolution un commentaire de l'Évangile.

Mais que le châtiement infligé par la révolution fut le remède nécessaire et unique, c'est ce dont il est encore permis de douter. La grande Assemblée chargée, en 1789, de guérir les maux de la France, a-t-elle rempli cette mission avec sagesse et conscience? En d'autres termes, le médecin avait-il le droit de tuer son malade? C'est la question qui de nos jours plus que jamais, doit diviser l'opinion.

Je voudrais vous y arrêter pendant quelques instants, Messieurs, au risque de vous soumettre des observations qui, écrites bien avant les événements récents, y ont perdu beaucoup de leur opportunité; au risque même de froisser non-seulement des préjugés populaires et invétérés, mais encore des convictions sincères et généreuses qu'il me serait doux de partager. Mais je vous dois avant tout la vérité, et du moins ce que je prends pour elle; votre indulgence me tiendra compte de l'intention, et s'il me fallait du courage, l'exemple de mon prédécesseur m'en donnerait.

La révolution ayant commencé, non par la convocation des États-Généraux, mais par la réunion de l'Assemblée nationale sur tous ses pouvoirs, M. Droz prend à partie cette assemblée: il la montre infidèle aux mandats qu'elle avait reçus de tous ses combattants; ne reconnaissant comme à plaisir toutes les occasions de rassembler les esprits, de concilier les maux, de pacifier le pays; faisant le mal au lieu du bien, le faisant sans nécessité, sans cause, sans prétexte même.

La modération de son langage, la stricte impartialité de ses conclusions, son enthousiasme sincère pour la liberté et le progrès humains, tout cela fait de son livre un acte d'accusation formidable contre la célèbre assemblée. Il insiste à bon droit sur les fautes qu'elle a commises pendant les premiers mois, les premières semaines de sa carrière, à l'heure où

il était encore si facile de diriger la révolution en la tempérant. Dans le mal révolutionnaire, plus encore que tout autre maladie sociale, ce sont les premiers symptômes du mal qu'il importe surtout de reconnaître et de combattre. L'enseignement profitable est là, et il n'est pas ailleurs. Personne ici n'a besoin de se préoccuper contre les entraînements qui ont produit les forfaits de la Convention. Les crimes de 1793 peuvent remonter; nous en serons peut-être les victimes, jamais les complices. Mais qui d'entre nous n'a dû un jour retrouver, juger, réprimer en lui-même ou chez autrui les passions et les égarements qui ont conduit la Constituante aux abîmes?

Ne croyez vous pas, du reste, Messieurs, que la triste expérience qui manquait aux hommes de 1789, et que nous avons si douloureusement acquise, sans être pour cela beaucoup plus sages, me rende insensible à tout ce qui agite les âmes honnêtes et généreuses à cette époque mémorable. Qui ne conçoit et qui n'admire cet immense enthousiasme du bien public? Qui ne dut ressentir le légitime espoir de régénérer la France, de rajuster son antique génie, de détruire à jamais des abus intolérables? Qui ne comprend tout ce qu'avait de légitime et de nécessaire cet avènement de la bourgeoisie, préparé et justifié par tout le passé de la France? Ne nous en souvenons pas les élan magnanimement de ces amis de justice et de la sainte liberté, et M. Droz si noblement interprète les souffrances et les vœux. Mais soyons implacables pour ceux qui firent de leur orgueil et de leur vanité la loi suprême; pour ceux qui tentèrent de substituer les aberrations de l'esprit humain au délire aux lois de la Providence; pour ceux qui indisposèrent dès lors les esprits sages contre le gouvernement, parfois si glorieux et si utile, des assemblées politiques, en exagérant tous ses dangers. Et de ces dangers, quel est, sans contredit, le plus grand? C'est d'affaiblir le sentiment de la responsabilité, en le partageant. On se sent à la fois puissant comme un souverain et obscur comme un ouvrier. On s'arrange en même temps le droit de tout faire ou de tout défaire, et le droit de se perdre dans la foule après la catastrophe.

Tout semblait se réunir alors pour justifier l'ardeur des uns, la confiance des autres, l'attente de tous. On avait tout pour soi. D'abord le roi: celui de tous les rois qui, selon Mirabeau, a le moins mérité ses malheurs personnels; un roi comme on n'en avait pas vu le trône depuis Saint Louis; jeune, d'une vie irréprochable, nullement dépourvu de talents, passionné pour le bonheur public, qui répondait aux cris de: *Vive le Roi!* par le cri de: *Vive mon Peuple!* un roi dont les défauts même, et le plus grand de tous, sa faiblesse, ne provenaient que de sa crainte excessive de blesser l'opinion.

Ensuite l'accord unanime des honnêtes gens contre les abus de l'ancien régime. Les cahiers de tous les ordres étaient à peu près identiques sur ce point. Pas une réforme utile qui n'y soit prévue et exigée. C'était le vœu, le cri, l'irrésistible volonté de la France entière. Tout le monde y était ou résolu ou résigné, sauf quelques courisans sans force ou quelques magistrats sans influence. Là dessus Mury, Cazalès et Bonillé étaient du même avis que Lafayette et Mirabeau. Ces inégalités factices qui froissaient l'honneur propre le plus légitime et la plus modeste ambition; ces dédains présumés fondés sur des usages surannés; cette cascade de débris qui tombait du rang en rang, selon la juste expression de M. Droz, et ne s'arrêtait pas au Tiers-État, tout cela était condamné et devait disparaître sans retour.

L'égalité devant la loi, l'abolition de tout privilège mique ou blessant, l'égalité répartition de l'impôt, la liberté individuelle, la liberté des cultes, une réforme des ordres religieux et de l'organisation ecclésiastique, conciliée entre les deux puissances: tous ces changements justes, nécessaires et urgents, étaient dans le cœur de Louis XIV comme de tous ses sujets; ils n'eussent rencontré nulle part de résistance sérieuse. Ils étaient la conséquence naturelle des maux, des idées, de l'histoire même de la France. La distinction des rangs n'avait pas besoin d'être noyée dans le sang, ni la liberté de conscience d'être inaugurée par la plus odieuse des persécutions, dans un pays qui s'enorgueillissait déjà d'avoir été gouverné par des protestants comme Sully et Necker, et par des préêtres comme Singer et Colber.

On avait de plus, par un bonheur inspiré, un groupe de patriciens, modérés et intrépides, esprits vraiment politiques, hommes de tribune et de conseil, en qui se réunissaient tous les bons instincts de la France: Mounier et Lally, Clermont-Tonnerre et Lamourin, Virey et Malouet. M. Droz s'étend avec une complaisance affectée sur les efforts de cette élite de bons citoyens, qui n'entrent qu'un fort, celui de se débattre trop tôt. Ces hommes voulaient évidemment tout ce que voulait la France, et tout ce qu'il lui fallait, un gouvernement tempéré, une royauté puissante, un patriciat indépendant et accessible à tous les genres de mérite, une assemblée contenue et temporaire; en un mot, les bases essentielles de ce gouvernement que nous re-

mes en 1844, qui nous a donné trente-quatre ans d'une liberté, d'une prospérité, d'une sécurité sans pareilles dans notre histoire, et que la France n'a apprécié qu'après les avoir perdus.

S'il ne fut pas donné à la France de conquérir dès lors une liberté durable et pure, si elle fut condamnée à remplacer les abus et les injustices de l'ancien régime par tant de mécomptes et tant de crimes, à qui faut-il imputer cet irréparable malheur? Disons-le hardiment, avec M. Droz; à l'Assemblée constituante. Tenons compte, comme lui, des bonnes intentions de la plupart de ses membres, mais ne nous laissons pas abuser par son aveuglement et son orgueil.

C'est elle qui détourna le cours naturel des aspirations publiques; c'est elle qui changea le sens des choses et des mots. Jusqu'alors on avait donné le nom de Révolution à ces crises toujours redoutables, mais quelquefois salutaires et légitimes, qui ravivent l'existence des peuples, comme celle de 1688 en Angleterre; comme celle qui avait rendu au Portugal asservi par l'Espagne sa nationalité glorieuse, comme celle qui venait d'arrêter la Belgique pour ses vieilles libertés contre les innovations tyranniques de Joseph II; comme celle encore qui allait jeter une lueur d'espérance et de vie sur la noble Pologne, déjà mutilée par ses spoliateurs. Jusqu'alors on avait eu que la constitution d'une nation, comme celle de l'homme, était son tempérament naturel, fortifié, amélioré par l'éducation, le travail et l'expérience. C'est l'Assemblée de 1789 qui fit du mot de révolution le synonyme de la destruction méthodique, de la guerre permanente contre tout ordre et contre toute autorité; c'est elle qui baptisa du nom de constitution ces créations artificielles de la scolastique des partis, sans racines et sans majesté, éphémères comme la passion et stériles comme l'orgueil.

Les hommes que j'accuse, parce que leur mémoire est encore debout et parce que leur esprit vit encore, se figuraient qu'on pouvait ici-bas tout changer, tout créer à volonté. L'homme n'a ni ce droit, ni cette force. Celui des disciples de M. Droz qui lui a fait le plus d'honneur, M. Nohier, disait avec raison: "La mission de l'homme est de conserver, quand il vient trop tard pour créer." Il y avait alors beaucoup à conserver en France, ne fut-ce que l'honneur de son histoire et sa bonne renommée devant le monde. Chaque progrès récent de la science historique a confirmé la vérité du principe énoncé par Mme. Staël: "Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en Europe, c'est le despotisme." Cela était vrai de la France comme de tous les autres peuples chrétiens. On pouvait, on devait donc revendiquer la liberté comme l'imprescriptible patrimoine de la France, comme le patrimoine du peuple français par excellence. Il fallait oublier le règne de Nire de Pompadour et de son adjudicataire Voltaire, pour aller, en remontant le cours des âges, rechanter les droits primés, mais non éteints, qu'une nation sans cesse distraite par la guerre et la cour avait laissé peu à peu confisquer par ses rois. En les adaptant aux mœurs nouvelles, aux exigences de l'unité nationale, on sentait leur valeur. La liberté acquiescrait ainsi des ancêtres; on l'identifierait avec les gloires et les forces du passé. C'est précisément ce que ne voulait pas l'Assemblée constituante. Elle ne voulait pas la liberté à titre d'héritage; et cependant ce titre était la plus sûre des garanties, parce que l'homme, quoiqu'on l'asse, a besoin de cette transmission pour se croire vraiment propriétaire d'un bien quelconque; parce que l'ambition secrète de tout nouveau est de se chercher des aïeux dans le passé; parce que chacun hérite, même malgré lui, de la pensée des siens, comme de son nom, de sa langue, de sa vie; parce qu'en tout l'héritage est l'accord de la raison et de la nature.

L'Assemblée constituante aima mieux déclarer que le peuple français n'avait été pendant douze siècles qu'un ramas d'esclaves, afin de se créer un peuple neuf, un peuple fabriqué de la veille, comme une machine propre à faire l'expérience des théories et des abstractions dont elle s'était éprise. Elle traita la France en pays conquis: elle mit à sac toutes les affections, tous les souvenirs, tous les prestige nationaux; elle les immola tous à cet orgueil cruel qui est le propre des novateurs.

Rabaut Saint-Étienne lui avait dit: "Pour rendre le peuple heureux, il faut le rendre veuler, changer ses idées, changer ses lois, changer ses mœurs, changer les hommes, changer les choses, changer les lois, tout détruire, oui, tout détruire, puisque tout est à recréer." L'Assemblée choisit pour président l'auteur de ce programme, et elle l'approuva servilement. Elle crut avoir tout fait lorsqu'elle eut tout détruit. "On aurait pu lui rappeler qu'il ne faut qu'une cognée et un quart d'heure pour abattre le plus beau chêne de nos forêts, et qu'il faut un siècle pour le remplacer. Mais elle ne comptait pas plus avec le temps qu'avec la nature. Elle fit la guerre à l'un et à l'autre, sous prétexte de la faire aux Français."

La durée avait été jusqu'alors la condition de toute force et de toute grandeur: elle en fit un principe de débilité et de mort civile. N'ayant pas su lire dans l'histoire du monde, qui démontre que partout la démocratie a dégénéré en despotisme, elle entreprit de fonder en France la démocratie. Pour y réussir, elle dut renverser toutes les barrières qui jusque-là avaient contenu la tyrannie, soit des rois, soit des masses. Elle introduisit l'instabilité partout, dans l'État comme dans l'Église, dans la propriété comme dans la famille. Elle eut la bizarre idée de superposer une royauté héréditaire à cette démocratie souveraine, dont elle avait fait une possession mouvante. Elle créa ainsi un état politique et social qui ne s'était jamais vu dans le monde. Elle osa se condamner à combattre sous toutes les formes les deux bases de toute société; l'autorité et l'inégalité; je dis l'inégalité, qui est la condition évidente de l'activité et de la fécondité dans la vie sociale; qui est à la fois la mère et la fille de la liberté, tandis que l'égalité ne peut se concevoir qu'avec le despotisme. Non pas certes cette égalité chrétienne, dont le vrai nom est l'équité; mais cette égalité démocratique et sociale, qui n'est que la consécration de l'encre, la chimère de l'incapacité jalouse; qui n'a jamais été qu'un masque et qui ne pourrait devenir une réalité que par la destruction de tout mérite, de toute vertu. Les législateurs de 1789 ont inscrit dans nos lois, hélas! et dans nos cœurs, en dépit de la nature et du bon sens, cette vaine promesse dont la réalisation, toujours promise et toujours attendue, constitue la société à l'état permanent de mensonge et de guerre.

Faciliter au vrai mérite l'accès des carrières les plus brillantes, satisfaire toutes les ambitions légitimes, moyennant l'épreuve du travail et de la persévérance, c'est un devoir; mais stimuler la production factice et universelle de prétentions sans limites, en renversant toutes les dignes d'ailleurs si flexibles que la tradition, l'habitude, les souvenirs de famille, l'oppression au torrent des médiocrités avides, c'était une criminelle folie. Cette folie, nous l'avons faite, et nous en portons la peine.

Il faut avoir la franchise de l'avouer, au milieu des dangers dont nous sommes assaillis; en appelant tous à tout, on a aggravé le mal qu'on prétendait détruire; on a travaillé les ambitions sans pouvoir les satisfaire; on a irrité, provoqué, enflammé toutes les cupidités, et on s'est ôté le droit et la force de les éteindre; on a tué le sentiment le plus tutélaire, le bonheur d'être à sa place, à son rang; on a promis plus qu'aucune société ne peut tenir; on a créé un problème insoluble et on a rendu la France entière victime d'une odieuse déception.

C'est ainsi que la tempête est devenue incessante, la révolution éternelle; c'est ainsi que l'inégalité des fortunes est devenue le point de mire des ambitions déçues et des cupidités rejetées. En proscrivant toutes les propriétés collectives, toutes les associations solidaires; en déchirant tous les liens antiques entre l'homme et ses ancêtres, entre l'homme et la terre, entre l'homme et l'homme; en détruisant les gradations bienfaisantes qui séparent et relient les diverses classes de toute nation bien organisée, la Constituante n'a plus laissé que des armées en présence, les propriétaires et les prolétaires. Ce n'est pas la Constituante qui a semé ce poison, c'est la Constituante. Elle avait peut-être le fol espoir que le flot déchaîné par elle s'arrêterait devant la distinction qui naît de la richesse, après avoir effacé toutes celles qui naissent de la gloire, des services rendus, droits acquis; comme si la richesse, et la propriété elle-même, n'étaient pas, aux yeux du pauvre et du prolétaire, de tous les privilèges le plus exorbitant, et de toutes les inégalités la plus blessante.

Non, la propriété, dernière religion des sociétés abâtardies, ne résistera pas seule au hérier des niveleurs. N'a-t-on pu va de nos jours contester jusqu'au privilège de l'intelligence, et faire un appel à l'ignorance pour sauver la révolution? Tant il est vrai que, pour rester dans la logique, le dogme de l'égalité ne doit pas plus respecter le mérite et la fortune que la naissance.

Mais d'ailleurs l'Assemblée constituante elle-même a légué au monde un exemple fatal, et dont nous avons déjà pu apprécier les effets. Jusqu'à elle, la confiscation des biens, n'avait existé qu'à titre de pénalité: la première elle en fit une ressource fiscale et un principe d'utilité publique. En proclamant le droit de l'État sur la propriété de l'Église, elle déposa dans nos institutions, et dans nos idées le germe du communisme. Il n'est pas un argument employé par les orateurs de sa majorité contre les moines et contre les Evêques, qui n'ait été retourné de nos jours contre les capitalistes et contre les propriétaires oisifs. Ouvrez le *Monteur*, changez les noms et les dates, et vous y trouverez la première édition des doctrines qui ont le plus effrayé l'Europe contemporaine.

Je ne dis rien de ce qu'elle a fait contre la religion; on sait assez ce que l'en doit penser. Je résumerais seulement qu'elle inaugura ses travaux par une déclaration pompeuse en faveur de la tolérance universelle et de la liberté des cultes; qu'ensuite elle se transforma en concile, se mit à interpréter le droit canon

et, après avoir confisqué le patrimoine du clergé, tenta de lui confisquer sa conscience, en lui opposant un serment qui devint le prétexte de la persécution la plus sanglante que l'Église ait subie depuis Néron.

En résumé, l'Assemblée constituante ne manqua pas seulement de justice, de courage et d'humanité; elle manqua surtout de bon sens. Elle nous a désappris à obéir. Elle nous a fait croire que l'on pouvait tout défaire et refaire en un jour. Elle a inauguré, contre le plus doux et le plus irréprochable des rois, cette série d'attentats qui devait habiter un peuple égaré à toutes les injustices et à toutes les ingratitude dont nous avons été témoins. Dieu l'a châtiée surtout par la stérilité de ses œuvres. Elle prétendait fonder à jamais la liberté, et elle eut pour successeurs les tyrans les plus sanguinaires qui aient jamais déshonoré aucune nation. Elle avait pour mission de rétablir les finances, l'empire de la loi, la liberté; et à l'égalité en France la banqueroute, l'anarchie et le despotisme, sans même ce repos dont on a fait à tort la compensation de la servitude. Elle a fait plus: elle a laissé des prétextes pour tous les abus de la force, et des précédents pour tous les excès de l'anarchie faire. Mais elle n'a rien fondé, rien! L'ancienne société, qu'elle renversa, avait duré, malgré ses abus, mille ans; la nôtre, celle que la Constituante a voulu créer, est déjà à bout de voie, et elle dure à peine depuis cinquante ans. Si nous vivons encore, s'il nous reste une législation civile, une organisation judiciaire, militaire, administrative, fiscale, on suit à qui nous le devons: aux éléments d'ordre et de vie que Louis XIV et Napoléon ont déposés dans nos écoles; Napoléon surtout, moins grand à mes yeux pour avoir vaincu à Austerlitz et à Iéna, que pour avoir livré à l'esprit révolutionnaire dont il était issu, une première bataille, et pour l'avoir gagnée.

Les chefs de l'Assemblée constituante s'enorgueillissent de deux œuvres capitales: la constitution civile du clergé, qu'il suffit de nommer; et la Constitution de 1791, qui a duré trois fois moins de temps qu'on n'en avait mis à la discuter. En revanche, ils proscrirent les principes dont la Convention ne fit que tirer les conséquences, et dont la plus récente de nos révolutions nous a révélé la fatalité et permanente vivacité. Ils ne proscrivirent pas la propriété, mais ils l'ébranlèrent jusque dans ses racines; ils ne proclamèrent pas le culte de la raison, mais ils le pratiquèrent; ils n'abolirent pas la royauté, mais ils la livrèrent désarmée, enchaînée, avilie, avec un sceptre de roseau et une couronne d'épines, aux boureaux qui venaient les remplacer.

Je ne nie pas que ses adversaires et ses victimes aient commis des fautes. M. Droz les a dénoncées avec une rigoureuse justice. Au premier rang de ces fautes, il place les illusions provoquées des émigrés. En présence de la marche redoutable des révolutionnaires, disciplinés jusque dans leurs excès et heureux jusque dans leurs folies, il signale chez les royalistes ce que Mirabeau appelait si bien "l'incohérente agitation du dépit impatient"; il gémit de les voir toujours dominés par les esprits les plus étroits et les plus passionnés de leur parti; sacrifiant toute tactique honnête et nécessaires à des rancunes pueriles, et concentrant leur haine sur l'obstacle du moment, au risque de compromettre le salut définitif.

L'impartiale sévérité de M. Droz l'oblige à démentir, en le regrettant, qu'une fraction considérable de la noblesse française a donné alors une nouvelle preuve de cette incapacité politique qui se remarque dans tout le cours de sa brillante histoire. Ajoutons qu'elle l'a su glorieusement racheter, le jour où l'honneur de la France étant réfugié sous les drapeaux, et le pays divisé à l'intérieur en deux camps, celui des victimes et celui des bourreaux, elle s'est trouvée tout entière dans le camp des victimes.

Ces fautes expliquent le succès de la révolution, mais n'excusent pas ses crimes. Or, la seconde moitié de 1793 fut pleine de crimes et de sang. Déjà 1793 était la tout entier, car c'est en 1789 que fut proclamé l'impunité de l'assassinat politique. Pour moi, le sang innocent du jeune Bainsance, du septuagénaire Foulon de Berthier, de Flesselles, des vaincus de la Dastille, des victimes du 5 et 6 octobre me révolte encore plus que les massacres en règle de la terreur. Et pourquoi? Parce que ces attentats, dont l'Assemblée de daignait pas s'émouvoir, venaient se mêler à ses discussions sur les droits de l'homme, aux déclamations de Robespierre contre la peine de mort, à toute cette sensibilité hypocrite qui invoquait sans cesse la vertu, à cette philanthropie maladroite, à cette indulgence pour le crime, qui elle-même le plus grand des crimes de l'humanité est le signe irrécusable de la décadence sociale.

Le jour où l'Assemblée constituante, après les massacres du 14 juillet et du 6 octobre, resta froide, divisée, incertaine, consentit à discuter avec l'épée, et finit par s'incliner devant elle, je dis avec M. Droz que ce fut le jour de son jugement: elle n'aurait perdu la France ou se déshonorant elle-même.

(A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 26 MARS 1852.

PREMIERE PAGE:—Académie Française: Discours de M. de Montalembert.

Nous insérons avec plaisir l'extrait suivant d'une lettre adressée de Rome par le Rév. M. Jos. LaRocque, à l'un des vénérables membres de notre clergé:—

Rome, 3 février 1852.

De Rome, que vous dirai-je? Le choix des détails est ce qui m'embarrasse, car la matière est immense. Vous parlerai-je de ces campagnes silencieuses, désertes, jonchées de ruines, qui entourent la ville éternelle? Concevez l'impression de mélancolique rêverie que fait naître l'aspect de ces champs illustrés par les actions d'un peuple autrefois si grand selon le monde, et dont la complète disparition préche si haut le néant de tout ce qui est humain! Vous retracerai-je le tableau que présentent la Sabine et le Latium avec leurs belles montagnes, avec les riants villages attachés à leurs flancs, et les neiges éblouissantes qui siègent à leur sommet? Vous parlerai-je de l'atmosphère veloutée qui flotte autour d'elles, de ce firmament d'azur sur lequel se détachent avec un effet si pittoresque leurs gracieux contours? Mais comment vous décrire la cité elle-même assise sur son lit de collines d'où l'œil parcourt un vaste horizon au-dessus des dômes étincelants de la Rome d'aujourd'hui parsemée des débris gigantesques de la Rome d'autrefois? Vous donnerai-je une description de ses églises où le regard est frappé de la profusion des marbres, des colonnes, des tableaux et des statues etc. etc. Un cadre aussi vaste dépassant les bornes d'une lettre, je ne puis faire que vous esquisser brièvement notre voyage et vous dire mes impressions à notre arrivée ainsi que durant mon séjour à Rome.

Le 6 décembre, très grand matin, nous touchions au port de Civita-Vecchia, mais nous n'en eûmes fini avec les formalités de douane et de passe-ports qu'après trois heures de mortelle attente passées à nous défendre des portefaix, et à courir du bureau de police à tel consulat, puis encore à tel autre. Enfin, après avoir été bien contrariés et surtout bien éblouis, nous montons en voiture, et nous voilà repartis.

Le temps était magnifique; pas le plus petit nuage au ciel. Les rayons du soleil étaient échauffants comme au Canada dans les premiers jours de mai. Nous cotoyâmes longtemps, c'est à dire jusqu'à l'aube, de St-Sévère, les bords de la Méditerranée. Je me sentais palpiter le cœur en songeant, dans une sorte d'étonnement indéfinissable, que je cheminais dans la campagne romaine couverte de la poussière de 25 siècles et toute empreinte de leurs souvenirs.

Au-dessus de tout la pensée de Rome me préoccupait. J'espérais voir briller le dôme de St-Pierre avant le coucher du soleil. Comme à cette heure, mon âme était religieuse et poétiquement émue!—Fort malheureusement, nous avions affaire à un grand vain vœuier que nos émotions et nos rêveries occupaient nullement. Il nous retint si longtemps à l'auberge que je viens de nommer, et nous menâmes ensuite avec une si grande lenteur, que le coucher du soleil devant notre arrivée, les ténèbres ne tardèrent pas à descendre, enveloppant la cité romaine et toute la campagne environnante. Adieu donc pour ce soir les dômes éclatants et l'entrée féérique que je m'étais si bien promise!

Nous n'atteignîmes enfin Rome qu'à onze heures du soir et, si je ne craignais de faire un rapprochement irrespectueux de ma part je dirais, avec un semblant de vérité, que nous avions un peu le sujet de nous rappeler la triste nuit où le Sauveur entra dans Jérusalem trahi par Judas. Nous en fîmes cependant quittes pour ce retard, et nous pûmes à minuit et demi goûter le repos à l'hôtel de la Minerva.

Le lendemain à l'aspect de la cité, nous oubliâmes ces petits déboires: Nous parcourûmes la ville éternelle dans diverses directions, en allant au Capitole, puis du Capitole au Forum, du Forum au Colysée, etc. Nous avons gravi les monticules, visité les couples et les tours les plus élevées. Des hauteurs qu'elles commandent, nous avons contemplé ce panorama de Rome si vaste par son étendue, si mélancolique par l'aspect des ruines qu'il renferme, si pittoresquement accidenté par ses collines, et même si splendide par ses grandes églises, ses tours, etc. Mais, de toutes nos jouissances, les plus belles et les plus impressives sont celles que nous pûmes dans la religion, dans ses temples et dans les cérémonies de son culte. Nous ne pouvions donc arriver ici dans une saison plus favorable sous ce rapport: notre séjour à Rome entre les deux solennités de Noël et de Pâques, embrassant l'intervalle le plus riche, pour ainsi dire, en fêtes splendides parmi toutes celles de l'année.

Agrez, etc. Jos. LaRocque, Prév.

Le Lieutenant-Général, sir John Harvey, Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, est mort à Halifax le 22 mars. Cet homme doué de talents éminents, avait gouverné successivement l'île du Prince-Edouard, celle de Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. L'Assemblée du Nouveau-Brunswick s'est ajournée le jour même du décès de sir Harvey en témoignage de respect pour sa mémoire.

Les Clear-grits Desavoués.

Deux faits viennent de se produire presque simultanément qui tiennent désormais tout prêté aux méfiances éveillées contre le ministère par les fulminations de la presse clear-grit: le North American se récusé de lui-même (et pour bonne cause) comme organe de l'Administration, et, dans le même tems, il est désavoué par elle. Cette phrase de la situation politique rassurera sans doute ceux à qui les déclamations furibondes de cet organe putatif de M. Rolph inspiraient des craintes sur les intentions de ce ministre et sur celles de son collègue M. Cameron. La manière dont le Toronto Mirror révèle la véritable position du ministère vis-à-vis de la faction des niveleurs haut-canadiens, est tout-à-fait explicite, et nous sommes heureux de ce que nos révisions en faveur des droits religieux et politiques du Bas-Canada, relativement à la politique ministérielle, ne nous aient point trompés. Notre tâche est simplement de traduire ici du Mirror ce qu'il dit en définitive du "ministère et des clear-grits":—

"Nous éprouvons une bien grande satisfaction d'avoir à dire que c'est par notre entremise que l'attention du ministère s'est portée sur les doctrines de nivellement du North American et des autres organes clear-grits, et que ces doctrines sont repudiées, non-seulement par le ministère collectivement, mais même de ceux des ministres que l'on a supposés représenter l'élément clear-grit dans le cabinet. Nous avons la confiance que le résultat de ce désaveu honnête et formel de toute sympathie pour, ou de toute participation aux projets extrêmes et anti-religieux de quelques-uns de nos confrères que l'on a cru être les organes au moins d'une fraction du cabinet, donnera de la force et de la dignité à l'Administration, et lui acquerra la ferme appui de tous les hommes raisonnables et justes sans exception de nuances ou de partis. Pour ce qui est des catholiques de cette section de la province, ils peuvent demeurer dans l'assurance que rien ne saurait être plus éloigné de l'intention du gouvernement que d'acquiescer à la bigoterie qu'enseigne des clear-grits, en s'ingérant de l'éducation de leurs enfants ou de leurs corporations religieuses.

"Les droits de la propriété aussi bien que les droits de la famille seront tenus pour sacrés; il sera fait justice dans une proportion égale pour tous; la tourbe désappointée des factieux élèvera seule la voix, et le public est tellement habitué à cela, qu'il n'y prêtera que fort peu d'attention. Nous avons toujours refusé de croire que le présent Ministère, ou n'importe lequel de ses membres, pût tenter dans les vues des clear-grits en ce qui lui rapport à ces questions politico-religieuses qui agitent le pays, et nous sommes heureux aujourd'hui de voir notre confiance parfaitement justifiée. "Dans nos précédents articles, en faisant allusion au North American, nous l'avons appelé "l'organe officiel." Ceci demande quelque explication, voyant que quelques-uns de nos amis ont été par là induits en erreur en prenant au sérieux et à la lettre cette appellation. Maintenant, nous déclarons expressément que nous n'avons jamais employé ce mot pour exprimer l'idée que nous voyions dans le North American ou que nous le considérions l'organe du Ministère "par autorité." Cette locution nous avait été suggérée par les mots "publiés par autorité", que nous apercevions dans ce journal, en tête des annonces du Sheriff, et nous l'employions comme un pur sarcasme contre les prétentions vides de sens de notre confrère dans cette position nouvelle. Jamais, ni le Globe ni aucun des journaux qui sont ou qui ont été dans le cas de recevoir les annonces du Sheriff, n'ont fait usage de ces termes, et rien que la plus méprisante vanité n'a pu porter le North American à étaler aussi publiquement son "autorité."

Ici le Mirror avoue cependant que l'assurance du North American a pu lui faire croire que ce journal avait reçu quelque permission indirecte d'en agir ainsi; puis il continue: "En cela, comme nous l'avons appris de source certaine, nous nous trompions nous-mêmes, car le North American n'a pas plus de droit au titre d'organe qu'aucun des autres journaux réformistes du pays; et la voie qu'il a récemment suivie, si productive de dissensions et d'injustices, a détruit complètement le peu de confiance qu'un petit nombre d'entre les membres du ministère ont pu entretenir dans son jugement et dans sa discrétion."

Voici maintenant en quels termes le North American prononce son abdication du titre d'organe "officiel" du ministère: "Nous avons un mot à dire de l'expression "Organe du Gouvernement." Elle nous est souvent appliquée par la presse Tory et factieuse d'une manière pouvant produire du malentendu même parmi nos amis. Si, par ce terme "organe," on veut dire, comme le veut l'usage, "l'organe" que le gouvernement, ou aucun de ses membres, en son nom, ou même qu'il approuve les opinions que nous émettons, éditorialement dans les colonnes du North American, nous devons dire que ceux qui entendent ou répandent une telle idée, sont dans une grande erreur. Les opinions que nous exprimons sont les nôtres, à moins que le contraire n'apparaisse, et lorsqu'elles s'accordent avec celles du gouvernement, c'est parce que les membres de ce gouvernement et l'éditeur de cette feuille appartiennent au même parti politique. La coïncidence, lorsqu'elle a lieu, n'est attribuable qu'à cette circonstance seulement, lorsque le contraire arrive, comme souvent cela peut être, on peut l'expliquer par cette considération qu'il y a peu d'hommes pensant par eux-mêmes qui s'accordent sur les mesures et leurs détails, même en s'accordant sur les principes. Ainsi, quand le Globe appelle l'attention sur nos vues comme étant celles du Dr. Rolph, il ne fait simplement que vouloir établir une identité qui, si elle existe, est purement accidentelle."

Le North American est décidément tombé de haut! Il est maintenant facile au lecteur de reconnaître combien les déclamations haineuses de ce journal étaient réellement étrangères à la politique arrêtée ou même aux intentions du ministère et de chacun des ministres individuellement. Nous remercions pour notre part le Mirror de l'avis qu'il exprime, de même qu'il le fait envers le Globe et de

la Minerva, sur notre manière d'augurer de la politique du nouveau cabinet relativement aux droits civils et religieux de la population catholique de la province, et les amis de cette bonne cause verront avec plaisir le Mirror accéder à ces intentions équitables du ministère un concours exempt de défiances et une approbation sans partage.

A part cette manifestation de la politique ministérielle, nous aurions à dire que le North American en rabat considérablement aujourd'hui sur la question des réserves et sur celle des rectories. Ce sont bien là les "signes des temps" à l'état de faits, et non de simples indices. Nous y reviendrons.

Le conseil de ville de Québec a résolu d'adresser au nom des citoyens de Québec, une pétition à Sa Majesté la Reine en faveur des patriotes irlandais déportés en Australie par suite de leur participation aux troubles de 1848. Le Gouverneur-Général a reçu très gracieusement cette pétition, qui a été transmise par la maille de vendredi.

CORRESPONDANCES.

Société de Tempérance Totale de la Paroisse St-Ambroise de Kildare.

M. le Rédacteur,

A une assemblée des associés de la Société de Tempérance Totale de la Paroisse de St-Ambroise de Kildare, tenue à la sacristie de la dite Paroisse, dimanche, le 8 de Février 1852, afin de procéder à la nomination d'officiers dont le devoir sera de veiller au maintien de la dite société et d'en promouvoir les intérêts conformément à un projet de règlement pour une organisation plus régulière de la Société de Tempérance, proposé par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, les messieurs ci-après nommés ont été élus à l'unanimité.

L. H. Ls. Jacques Duhaut, écr. M. D. V. ce. [Président. Jules Bourgeois, écr. N. P. Narcisse Corneillier, écr. Secrétaire. Trésorier.

CONSEILLERS.

- Michel Laporte pour le 2d rang. Narcisse Anger, 3me do. Pierre Charette et François Dudaime, 4me do. Jacques Turgeon, 5me do. Joseph Ducharme et Jérôme Paré, 6me do. Charles Préville, 7me do. Charles Désilets et Hugh Daly, écr. 8me do. Louis Archambault, 9me do. Alexis Marion, 10me do. Narcisse Goulet, 11me do. Joseph Etu, 12me do.

Après quoi l'assemblée se dispersa. (Signé) L. H. J. JACQUES DUHAUT, Vice-Président. J. BOURGEOIS, Secrétaire. (Vraie copie) J. BOURGEOIS, Secrétaire.

A une assemblée des officiers de la Société de Tempérance de St-Ambroise de Kildare, tenue à la sacristie, dimanche, le 14 Mars 1852. L. H. J. Jacques Duhaut, Vice-Président. Jules Bourgeois, Secrétaire.

Il fut proposé par M. N. Corneillier, écr., secondé par M. L. Archambault: 1°. Qu'il est nécessaire de prendre des moyens efficaces pour préserver cette paroisse des funestes effets de l'intempérance qui, malheureusement pour notre beau Canada, a été la cause de la ruine de tant de familles canadiennes, qui, sans cela, jouiraient aujourd'hui d'une honnête aisance et de l'estime de leurs concitoyens.

Proposé par Hugh Daly, écr., secondé par M. J. Turgeon: 2°. Qu'une requête soit présentée le plus tôt possible, de la part de cette assemblée, à notre Conseil Municipal N°. 2 du comté de Berthier, le priant instamment de ne pas accorder de licences d'auberges pour y détailler des boissons fortes, à aucune personne de cette paroisse; regardant ces auberges comme autant de gouffres où allaient autrefois s'engloutir en même temps notre fortune, notre honneur et notre réputation, et puis, bien souvent, notre santé et notre vie.

Proposé par M. Chs. Désilets, secondé par M. Chs. Préville: 3°. Que, tout au plus, une licence pour tenir maison de tempérance pour la réception de l'entretien des voyageurs serait très suffisante dans cette paroisse, et pourvoierait assez à tous les besoins nécessaires en ces circonstances; pourvu toujours que la personne qui voudrait obtenir une licence de Tempérance, jouit de l'estime de ses concitoyens par la fermeté de son caractère, sa probité et son honnêteté.

Proposé par M. Jérôme Paré, secondé par M. F. Dudemaine: 4°. Que chaque conseiller formant cette assemblée sera tenu de prendre les noms de tous les associés de Tempérance dans son arrondissement, et d'en délivrer la liste au secrétaire, qui insérera tous ces noms dans le livre des délibérations de cette assemblée; ces noms seront ainsi comme un monument de notre zèle en général, de notre fermeté et de notre dévouement à la noble et sainte cause de la Tempérance, et seront aussi le plus bel héritage de nos enfants qui n'auront pas à rougir de leurs pères dont ils auront reçu un si noble exemple.

Proposé par M. P. Charette, secondé par M. A. Marion: 5°. Qu'il sera aussi du devoir de chaque conseiller de veiller sur son arrondissement,

à ce qu'aucun membre de la société de Tempérance n'enfreigne sa promesse de ne point user de liqueurs fortes, si ce n'est comme remède et par la prescription du médecin.

Proposé par le dit M. N. Corneillier, secondé par le dit M. L. Archambault: 6°. Que le nom tout associé qui aura manqué à sa promesse, et qui, après des avertissements charitables, retombera dans sa mauvaise habitude, soit rayé du livre de tempérance, si l'assemblée en conseil le juge à propos: cependant, le dit associé dont le nom aura été ainsi rayé, pourra, après des preuves suffisantes de sa bonne conduite et après un certain temps d'épreuve, être réintégré, et son nom reparaitre encore comme auparavant dans le livre parmi les personnes de bonne volonté.

Proposé par M. N. Goulet, secondé par le dit M. H. Daly: 7°. Que toute question en contestation devant cette assemblée sera à l'avenir décidée par la majorité des voix, et la minorité sera obligée de seconder de tout son pouvoir et capacité et d'adopter comme siennes toutes questions ainsi remportées par la majorité.

Proposé par le dit M. Laporte, secondé par le dit M. Chs. Préville: 8°. Que le projet de règlement pour une organisation plus régulière de la société de Tempérance, par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui est le Président-né de cette société pour le district de Montréal, soit adopté par cette assemblée et annexé au livre de nos délibérations.

Agrez unanimement. Proposé par le dit M. F. Dudemaine, secondé par le dit M. L. Archambault: 9°. Qu'une copie de ces résolutions et des procès-verbaux de l'assemblée préliminaire pour la nomination des officiers de la Tempérance dans cette paroisse, soit envoyée par monsieur le secrétaire, au journal intitulé: Melanges Religieux avec prière aux autres journaux canadiens français de reproduire ces articles, qui ne manqueront pas de produire une salutaire influence non seulement parmi nos compatriotes, amis de notre nationalité et de l'œuvre si éminemment patriotique de la Tempérance, mais encore chez nos ennemis, qui finiront par respecter les efforts héroïques du peuple canadien pour la conservation de sa religion, de sa langue et de ses lois.

Ce fait, l'assemblée s'ajourna. (Signé) L. H. J. JACQUES DUHAUT, Vice-Président. J. BOURGEOIS, Secrétaire. (Vraie copie) J. BOURGEOIS, Secrétaire.

M. le Rédacteur, J'apprends avec plaisir que le Conseil Municipal du comté de Montréal vient de décider à une grande majorité de n'accorder aucune licence pour tenir auberge en aucune paroisse du comté. Le Conseil, en prenant cette décision, vient de faire un acte de grande indépendance et d'une importance immense pour le comté. Cet acte va devenir le sujet de beaucoup de discussions. Les intéressés et ceux qui les soutiennent, le verront d'un bien mauvais oeil; les conseillers seront taxés d'libéralité et d'égoïsme. Par les autres, c'est à-dire, les vrais amis du pays, cet acte sera reçu avec une entière approbation. Pour moi, je le regarde comme le plus salutaire pour le comté que le Conseil ait fait depuis son établissement, et lui en offre ma cordiale reconnaissance. Plaise à Dieu que pour le plus grand bien de toute la province, cet exemple soit imité et suivi par tous les conseils municipaux et les autres autorités ayant droit d'accorder des licences d'auberge. Car, tant qu'il y aura des auberges dans la province, il y aura des ivrognes. C'est à-dire, des malheureux qui, n'ayant de Phumanité que l'apparence, sont les vrais fléaux de la société. L'unique, le seul moyen de faire cesser l'ivrognerie, c'est d'ôter à l'ivrogne le moyen et l'occasion de boire, c'est à-dire, de faire disparaître les auberges, ces repaires de l'ivrognerie. C'est pourquoi je le répète: Plut à Dieu que l'acte du Conseil de St-Laurent fût suivi dans toute la province.

Mais, me direz-vous, une semblable résolution est bonne pour nos campagnes, mais elle ne conviendrait pas à nos villes, car dans nos villes il faut des auberges, il faut des boissons fortes. Oui!!! pour envier les gens et les priver de leur raison, afin de mieux s'entretenir comme il arrive malheureusement trop souvent. Un mot de raisonnement pourra peut-être vous convaincre du contraire. Vous conviendrez avec moi que les occasions sont beaucoup plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes. Vous conviendrez aussi sans doute, que les boissons enivrantes sont les choses les plus propres à nourrir les vices et à exciter les passions. Or, si dans les villes les occasions sont plus entraînantes et si les boissons y poussent, il s'en suit que l'usage des boissons enivrantes doit être moins permis dans les villes que dans les campagnes. Donc les auberges doivent être moins tolérées dans les villes que dans les campagnes. Vous me direz peut-être: vous voudriez donc qu'il n'y eût pas de boissons enivrantes dans le pays. Tout juste. Je voudrais qu'on chassât du pays ce qui justifie aujourd'hui sa ruine et son malheur. Mais bon, me direz-vous, le gouvernement est trop intéressé à laisser introduire et vendre des boissons enivrantes dans le pays pour jamais faire un tel sacrifice. Je vous répondrai: Malheur qui! mille fois malheur à un gouvernement qui pour quelque intérêt pécuniaire sacrifierait le bonheur et la prospérité du pays qu'il dirige. Et comment le gouvernement qui a dépensé des sommes considérables à fumer et à entretenir des quarantaines pour empêcher le choléra d'entrer dans le pays, pourrait-il hésiter à faire quelques sacrifices, pour y extirper un fléau infiniment plus destructeur que le peste et le choléra? C'est ce que ne pourra jamais croire UN AMI DE SON PAYS. Stc. Geneviève, 11 mars 1852.

Mariés:

A Berthier, district de Montréal, par le Rév. Messie J. F. Gagnon, Archiprêtre et Curé du lieu, le 3 ul. 1852 de Grandpé, écr., fils de feu Antoine de Grandpé, écr., capt. de milice du lieu et petit fils de Phou. A. de Grandpé capt. de milice et co-seigneur de Plsle du Pads, à Dlle L. Guilbeault, fille de S. Amable Guilbeault, et petite fille de feu J. Guilbeault, écr., capt. de milice du même lieu.

Décès:

En cette ville, le 21 du courant, à l'âge peu avancé de 17 ans et 8 mois, M. Cléophas Beaubien, après une douloureuse maladie de quinze jours, soufferte avec une patience admirable et une résignation angélique. Jeune, plein de vie et de force, dans l'éclat de la jeunesse, bon, dévoué, possédant abondamment les qualités du cœur et de l'esprit, il promettait de fournir une longue et noble carrière, lorsque son trépas prématuré est venu briser toutes les légitimes espérances que sa famille reposait en lui. Sa perte vient de jeter dans le deuil un nombreux cercle de parents et d'amis, qui se souviendront longtemps des talents et des qualités de celui que la mort leuis a ravi dans la fleur de l'âge et lorsqu'il n'avait encore fait qu'ébaucher les joies et les peines de la vie. Ses funérailles ont eu lieu mardi au Saub-au-l'Écollet, un milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui avaient voulu donner ce dernier témoignage d'estime, de respect et d'amitié à la mémoire de celui dont le souvenir vivra toujours dans leurs cœurs.

AUX AMATEURS

d'Estampes et Gravures.

Le soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers: La Mort du Pêcheur (grand et petit); Les Amazoins; Batailles de l'Empire.

POUR EXERCICES DE DESSIN:

Petites Etudes de Julien; Etudes sur les Chevaux.

— ADRESSE: —

Un grand assortiment d'images encadrées, à relief et Le tout à des prix très modérés. J. M. LAMOTHE. 12 mars 1852.

A VENDRE

ARENTE ANNUELLE FONCIÈRE, au Village de Providence, dans la Paroisse de St-Hyacinthe au Sud de la Rivière Yamaska, dans l'endroit le plus agréable du Nouveau Village de Providence, un grand nombre d'EMPLACEMENTS de 50 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, bordés de rues de 45 pieds de largeur. La vente aura lieu à St-Hyacinthe le 28 Avril prochain à 10 heures A. M. Le numéro de chaque emplacement sera assigné à chacun des intéressés par le billet qu'il tirera.

PAR BALLOTAGE.

Le montant de la rente annuelle sera seulement de Trois Piastres par emplacement, payables au commencement de chaque année de propriété. Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire. Z. CREVIER, Prop. St-Hyacinthe, 2 Mars 1852.

A VENDRE:

Cette Imprimerie, le CANTIQUE DE ST-JOSEPH, et une Paraphrase d'un hymne à son honneur. Prix: deux chelins le cent, huit sols la douzaine. Ces cantiques sont très convenables pour donner en récompense aux enfants des écoles et des cathéchismes.

LIVRES NOUVEAUX.

LE CIEL OUVERT par la Confession sincère et la Communion fréquente; ouvrage où l'on trouve des histoires propres à éloigner du sacrilège et à ramener la foi sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, par M. l'abbé Furey, 1 vol. 12. GERALDINE, ou histoire d'une Conscience, traduit de l'anglais, etc. 1 vol. 12. LES FLAMMES DE L'AMOUR-DE-JESUS, ou preuves de l'ardent amour que J. C. nous a témoigné dans l'œuvre de notre rédemption, par M. l'abbé D. Pinart, à vol. 12. L'ART D'APPRENDRE EN RIANT DES CHOSES PORT SÉRIEUSES, par Polichienne, sçavante de Platon pour cause d'incompatibilité, 1 vol. 12. LE CHRISTIANISME présenté aux hommes du monde par Fénelon, ouvrage recueilli et mis en ordre par M. l'abbé Dupaillon, 6 vols. reliés en 3 gros 18. RAISON DU CATHOLICISME, collection de pamphlets de controverse, reliés en 2 gros vols. 18. ISAAC ET ISMAEL, dialogues sur le protestantisme, etc. 1 vol. 8°. LE FIDÈLE AU PIED DE LA-CROIX, ou méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété; par le Prince de Hohenlohe, 1 vol. 18. En vente chez E. R. FABRE et Cie. 3, Rue St-Vincent. mars 1852.

EAU DE PLANTAGÈNE.

Depuis le mois d'août 1848, j'ai recommandé l'usage des EAUX DE PLANTAGÈNE dans une grande variété de maladies chroniques, et avec bon succès. Leur efficacité était remarquable surtout dans les cas de dyspepsie, rhumatisme et scrofule. Les individus débiles et nerveux et ceux chez qui il y avait action augmentée des intestins et des reins ne prononcent qu'avec étonnement à la fois, mais à un intervalle d'une ou deux heures. Lorsqu'il y avait plus de vigueur et qu'il existait une condition tardive des sécrétions, il fallait user des eaux en plus grande quantité; et chez des personnes phlogistiques, où une disposition aux congestions prédominait, avec une tendance à la fièvre et l'irritation, on en buvait jusqu'à plusieurs pintes par jour. Ce serait vraiment une heureuse circonstance si les eaux minérales généralement, pouvaient être substituées pour le grand nombre de vices et pernicieuses, mais connus sous le style de "Remèdes à l'antiquité", avec lesquels une certaine classe de la civilisation ne cesse de se gorger, à leur grand détriment, et l'avantage seulement des manufacturiers. WOLFRÉD NELSON, N. D. Président du Collège de Médecine du Bas-Canada. A vendre au Dépôt, Place d'Armes.